

Le LIEN

Novembre-Décembre 2012

SOMMAIRE

- Finances Publiques en crise
- Article du Monde
- La CGT vers les députés
- Le jour de carence
- Non aux fiches de postes
- 8^e échelon



FINANCES PUBLIQUES EN CRISE : IL FAUT NOUS DONNER LES MOYENS DE TRAVAILLER !

En cette période de crise, les demandes de délais de paiement et les recours gracieux sont nombreux.

Les files d'attente s'allongent et la pression s'accroît sur les agents faisant de l'accueil tant physique que téléphonique.

Pour sa part, le Ministre du budget a présenté le 14 novembre un projet de loi de finances rectificative comportant un certain nombre de mesures « anti-fraude » qui nécessitent des moyens suffisants pour détecter la fraude, la combattre et recouvrer les montants qui donnent lieu à redressements fiscaux.

Pourtant, dans le même temps, les suppressions d'emplois à la DGFIP se poursuivent et seront, pour 2013, de 2.023.

Pour notre département, cela se traduira par la suppression de 14 C et de 1 A, et par la création de 5 B.



Par ailleurs, alors que de nombreux départements étaient proches de la cessation de paiement dès le mois d'octobre de cette année, les DDFIP devront à nouveau faire face à une réduction drastique des

budgets de fonctionnement en 2013.

Quand donc le gouvernement arrêtera de se plier à la volonté des grands patrons et des actionnaires soucieux non du bien commun mais de leurs seuls intérêts personnels ?!

De nombreux économistes le soulignent : cette politique est néfaste et destructrice.

Un nouvel article, publié dans LE MONDE du mois d'août 2012, réaffirme l'importance de notre administration, indispensable à l'Etat et à la bonne santé de la France dans son entier (cf ci-contre).

C'est pourquoi l'ensemble des organisations syndicales de la DGFIP ont appelé à la grève le mardi 27 novembre dernier l'ensemble des agents des finances publiques.

Sur le département des Pyrénées-Atlantiques, les agents se sont donc mobilisés pour défendre les emplois, les missions et les conditions de travail.

Ainsi, étaient en grève :

- 11,59 % des A+
- 22,96 % des A
- 39,77 % des B
- 46,21 % des C.

Ces résultats sont un premier point d'appui pour les représentants nationaux et locaux dans les discussions à venir.

Mais il est nécessaire de maintenir

la pression et la CGT Finances Publiques s'y emploie, à vos côtés et avec votre soutien.

Une nouvelle étape de la mobilisation sera à construire à l'occasion du CTL emplois, programmé en janvier 2013.

Et pour ceux qui ont encore des hésitations à se mettre dans l'action, nous rappelons que **la détérioration des conditions de travail nous concerne tous !**

LE MONDE - 06.08.2012 (extraits)

« Le mois de juillet s'est bien terminé avec les dernières adjudications du Trésor. A nouveau, la France a emprunté à des taux négatifs à court terme (jusqu'à 49 semaines). Plus exactement, le taux actuariel (à peu près l'équivalent du taux effectif global pour les crédits des particuliers) est négatif.

Les bons du Trésor rapportent un intérêt positif, mais les acheteurs les acquièrent au-dessus de leur valeur faciale. Intérêts plus capital remboursé par la France font un total moindre que la mise de départ.

L'explication a déjà été donnée : les investisseurs doivent avoir en portefeuille des titres sûrs et le nombre d'Etats de la zone euro capables d'en fournir sur un marché fluide s'est réduit à seulement une poignée : la France, l'Allemagne et tout juste les Pays-Bas ou la Belgique (qui empruntent aussi à taux négatifs).

Mais pourquoi donc la France est-elle un pays si attractif, alors que le chômage progresse et la croissance patine ?

A COTE DE LA GREVE, LA CGT FINANCES PUBLIQUES 64 CONTINUE A MENER DES ACTIONS ALTERNATIVES



Les représentants CGT Finances Publiques 64 ont adressé les résultats de l'enquête sur la situation des agents du département des Pyrénées-Atlantiques à tous les députés du département.

Des échanges informels ont été tenus avec M. David HABIB.

Nous avons été reçus officiellement par Mme Nathalie CHABANNE et Mme Sylviane ALAUX. A cette occasion nous avons fait un large tour d'horizon des problèmes des différents services.

Nous avons ainsi débattu de la situation désastreuse des services de la DDFIP des Pyrénées-Atlantiques du fait des suppressions massives d'emplois subies depuis dix ans.

Dans ce contexte, nous avons souligné la grande inquiétude des agents face aux abandons de missions et à la remise en cause du service rendu à l'utilisateur.

Nous avons insisté sur l'importance du maintien des emplois, notamment en matière d'accueil, dans une période où les citoyens sont touchés de plein fouet par la crise économique et éprouvent le besoin croissant de solliciter les services financiers.

Nous avons pris l'exemple des trésoreries, qui, de plus en plus, limitent leur nombre d'heures d'ouverture au public en raison d'un manque de moyens humains.

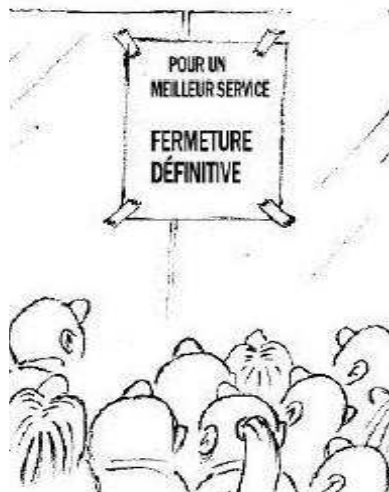
Nous avons rappelé la diversité des missions de la DGFIP et souligné la contradiction majeure à les considérer comme étant au cœur de la République, comme l'a déclaré récemment M. Pierre Moscovici, tout en les qualifiant de non prioritaires et en faisant de la DGFIP un réservoir à suppressions d'emplois publics.

Enfin, nous avons souligné la dégradation constante des conditions de travail dans notre administration et la montée d'un mal être qui se concrétise par la recrudescence des suicides ou tentatives de suicides au sein de notre administration (+ de 40 recensés depuis le début de l'année 2012).

Les élus locaux se sont montrés concernés par l'état des services et des agents et se sont révélés très conscients de l'importance des services des Finances Publiques pour les collectivités locales et pour les contribuables.

Nous savons d'ores et déjà qu'au moins deux de ces députés ont débattu avec M. NESA de la situation des services, s'inquiétant du sort des trésoreries, du maintien des missions, de la situation des emplois...

Persuadés de l'attachement des élu(e)s à l'avenir des services publics ainsi qu'à la condition des salariés qui les font vivre, nous resterons en contact avec eux pour débattre, échanger et travailler à la sauvegarde et au renforcement de la fonction publique en général et des services de la DGFIP en particulier.



(Suite de l'article du Monde)

Pour y voir plus clair, il faut en fait remonter en juin, précisément le 12 juin. Cela n'a pas fait de bruit. L'agence France Trésor qui gère la dette publique de la France a lancé un ballon d'essai en plaçant des OAT (obligations assimilables du Trésor) à cinquante ans, c'est-à-dire remboursables dans un demi-siècle !

Aucun autre grand pays n'a osé. Ni une Allemagne dont l'hiver démographique rend les perspectives de très long terme sombres, ni une Grande-Bretagne dont la dépendance à l'industrie financière n'offre qu'inconnues, passé quelques décennies.

Eh bien ce fut un succès. La demande a atteint 1,6 milliard d'euros pour à peine 685 millions offerts d'OAT à cinquante ans. Achetées à 118 euros pour 100 euros de valeur faciale, ces OAT à 4 % affichent un taux actuariel de seulement 3,27 %.

A un tel horizon de cinquante ans, ce n'est ni la politique de Sarkozy ni celle de François Hollande qui donnent "confiance" en la France aux marchés financiers ; l'un comme l'autre ne seront plus au pouvoir depuis fort longtemps.

Reprenons alors l'analogie avec le crédit au particulier. **Lorsque vous allez voir votre banquier, l'information qui lui est essentielle est le niveau de vos revenus et leur pérennité** jusqu'à la fin du crédit. Il se moque de vos dépenses. **Or, pour un Etat, les revenus sont essentiellement les prélèvements obligatoires.** S'il n'est pas évident que "plus d'impôts tue l'impôt", notre niveau de prélèvements effectivement élevé - pour des services également importants - nous permet surtout de compter aujourd'hui parmi les pays du Nord pour la dette.

Autrement dit, les marchés croient - mais ils peuvent se tromper ! - en une France éternelle des impôts.

Deux arguments objectifs vont dans leur sens.

Depuis des décennies, les Français acceptent un haut niveau de prélèvements obligatoires. Et les dernières élections ne font que confirmer cette disposition : ils ont porté au second tour de la présidentielle un président sortant qui avait augmenté la pression fiscale du plus grand

nombre, et un candidat qui prônait une fiscalité accrue sur ceux qui avaient été jusque-là protégés, grandes entreprises, gros revenus et grandes fortunes.

Le second argument est l'efficacité de notre administration fiscale.

Si l'Italie doit aligner des taux d'intérêt aux marchés exorbitants, ce n'est pas parce qu'elle est bien plus endettée ou avec un tissu économique plus fragile, mais c'est qu'elle rencontre de grandes difficultés pour recouvrer les impôts auprès de tous ceux dont les revenus ne sont pas directement observables sur une fiche de paye ou de pension : de nombreux petits industriels, rentiers fonciers, professions libérales et commerçants fraudent allégrement.

Le hic est que notre administration fiscale est en fait fragilisée.

Certes le nombre d'inspecteurs des impôts n'a pas diminué, mais les effectifs des personnels d'accompagnement et supports ont fortement décliné sous l'effet du non-remplacement des départs à la retraite.

Or, la vérification fiscale est coûteuse en temps. Elle exige une très grande précision et le respect de règles de procédures très protectrices pour le contribuable. Ses règles rendent indispensables la présence d'agents pour adresser les courriers, saisir les comptes bancaires, etc.

Il faut également des personnels dans les services de programmation, qui sont chargés de déterminer les contrôles à effectuer et de choisir les "bonnes cibles" plutôt que le contribuable lambda.

Or, en ce mois d'août, les arbitrages imposés par le choix de François Hollande de réduire les effectifs d'agents publics partout hormis dans l'éducation, la justice et la sécurité sont réalisés.

Il ne faudrait pas, pour des économies de bouts de chandelles, voire par populisme miner l'un des atouts de la France. »

Philippe Askenazy, directeur de recherche au CNRS, chercheur à l'Ecole d'économie de Paris

Nous avons également porté à leur attention nos revendications en matière de revalorisation du point d'indice, de refonte de la grille indiciaire et de plan de qualification.

Nous avons également fortement dénoncé la mise en place du jour de carence.

JOUR DE CARENCE, ÇA SUFFIT !



A la demande de la CGT lors du Comité Technique Local du 15 octobre 2012, un bilan de l'application du jour de carence à la DDFIP des Pyrénées-Atlantiques a été communiqué par la Direction.

Au titre des mois de paie de janvier à septembre 2012	A / A+	B	C
Nombre total de jours de carence prélevés	42	112	132
Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence ⁽¹⁾	39	102	113

⁽¹⁾ les agents auxquels ont été appliqués au moins 2 jours de carence sur la période ne comptent que pour 1

Ainsi, ce sont 286 jours qui ont d'ores et déjà été prélevés sur la paye de 254 agents du département.



En novembre 2011, la commission des finances du Sénat, à majorité de gauche, a adopté un amendement visant à ne pas mettre en place cette journée pour les fonctionnaires. Le pouvoir exécutif avait alors donné le dernier mot à l'Assemblée Nationale, instaurant ainsi cette retenue.

Puisque le changement, c'est maintenant, nous exigeons des actes de la nouvelle majorité politique.

Cela passe par l'abrogation de cette disposition par le projet de loi de finances pour 2013.

C'est pourquoi nous avons saisi les élus de ce problème en soulignant l'inégalité de traitement avec d'une part le secteur privé (75 % des salariés du secteur privé ne supporte pas le jour de carence) et d'autres part entre fonctionnaires d'un même territoire (en effet, certains fonctionnaires territoriaux échappent au jour de carence, grâce au refus de l'appliquer de certains maires).



AFFECTATIONS DANS LES SERVICES DE LA DIRECTION

LA CGT DIT « NON A LA FICHE DE POSTE ! »

Décidemment, la Direction a une appréciation toute personnelle des règles d'affectation !

Elle n'a semble-t-il pas tiré d'enseignement des remous provoqués par la gestion très contestable des affectations des promus par liste d'aptitude en juillet dernier.

Voilà qu'elle se met à diffuser nombre de fiches de postes au profit de ses propres services, au détriment d'autres services souvent en sous-effectifs.

Ces derniers apprécieront !

La CGT demande donc au Directeur de respecter les règles normales d'affectation des agents.

En ce qui concerne les services de la Direction, elle doit tout d'abord réfléchir à des solutions en interne et donc proposer aux agents qui y sont déjà affectés les postes possibles.

Si aucune solution ne peut être trouvée, il convient alors d'attendre les mouvements de mutation.

Elle pourra enfin proposer une affectation sur les postes vacants à

l'issue du traitement des demandes de mutation, avec respect de la règle de l'ancienneté.

Il est rappelé que la Direction a toujours à sa disposition les ALD, EDRA et ERD.

La CGT Finances Publiques 64 rappelle donc son opposition au système des détachements qui détourne les règles normales d'affectation locales et laisse trop de place à l'arbitraire.

Les exceptions, liées à des situations personnelles difficiles, doivent rester limitées.

TABLEAU D'AVANCEMENT 2013 POUR L'ACCES AU 8^e ECHELON DU GRADE AAP1 : CARTON ROUGE !



La CAP nationale relative au tableau d'avancement pour l'accès au 8^{ème} échelon du grade d'AAP1 s'est tenue sur deux jours, les 20 et 28 novembre 2012.

Pour les Pyrénées-Atlantiques, 12 agents ont été promus.

Il convient toutefois de rappeler que la Plage d'Appel Statutaire (PAS) pour le département 64 comprenait 31 agents et la Plage Utile de Sélection (PUS) initialement élaborée par la centrale comprenait 12 agents.

Suite aux modifications de départ à la retraite concernant les carrières longues, 8 agents ont été rajoutés à la PUS au bénéfice de l'âge, portant ainsi le nombre de candidats à 20.

Cette liste proposée par la DDFIP 64 a été soumise à l'avis de la CAP locale et transmise à la centrale.

Or, la liste préparatoire au tableau d'avancement qui a été soumise à l'avis de la CAP nationale, les 20 et 28 novembre 2012, **ne comportait plus, pour notre département que 12 agents au lieu de 20 proposés par la DDFIP 64.**

CETTE SITUATION EST INADMISSIBLE !

Le contingentement pour l'accès au 8ème échelon est inacceptable car il permet aujourd'hui à seulement 758 agents sur 2.528 d'être promus au titre de 2013. Ce sont donc 1.770 agents qui ne peuvent en bénéficier.

Le non passage automatique dans le 8ème échelon alors que les agents remplissent les conditions, soit 3 années dans le 7ème échelon, a des conséquences graves pour les agents C.

Cela ne leur permet pas de bénéficier de l'indice majoré 430, soit un gain de 14 points (64,82 euros bruts) accompagné d'une majoration de l'indemnité d'administration et de technicité et, éventuellement de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement.

Cela conduit à ce que de nombreux AAP1 partent à la retraite sans en bénéficier.

Les représentants des personnels de la CGT Finances Publiques ont rappelé leur opposition aux modalités d'accès au 8ème échelon par un tableau d'avancement qui limite les possibilités d'accès en instaurant une sélection par l'âge.

La CGT revendique un passage linéaire à cet échelon pour tous les agents qui remplissent les conditions d'ancienneté dans le 7ème échelon.